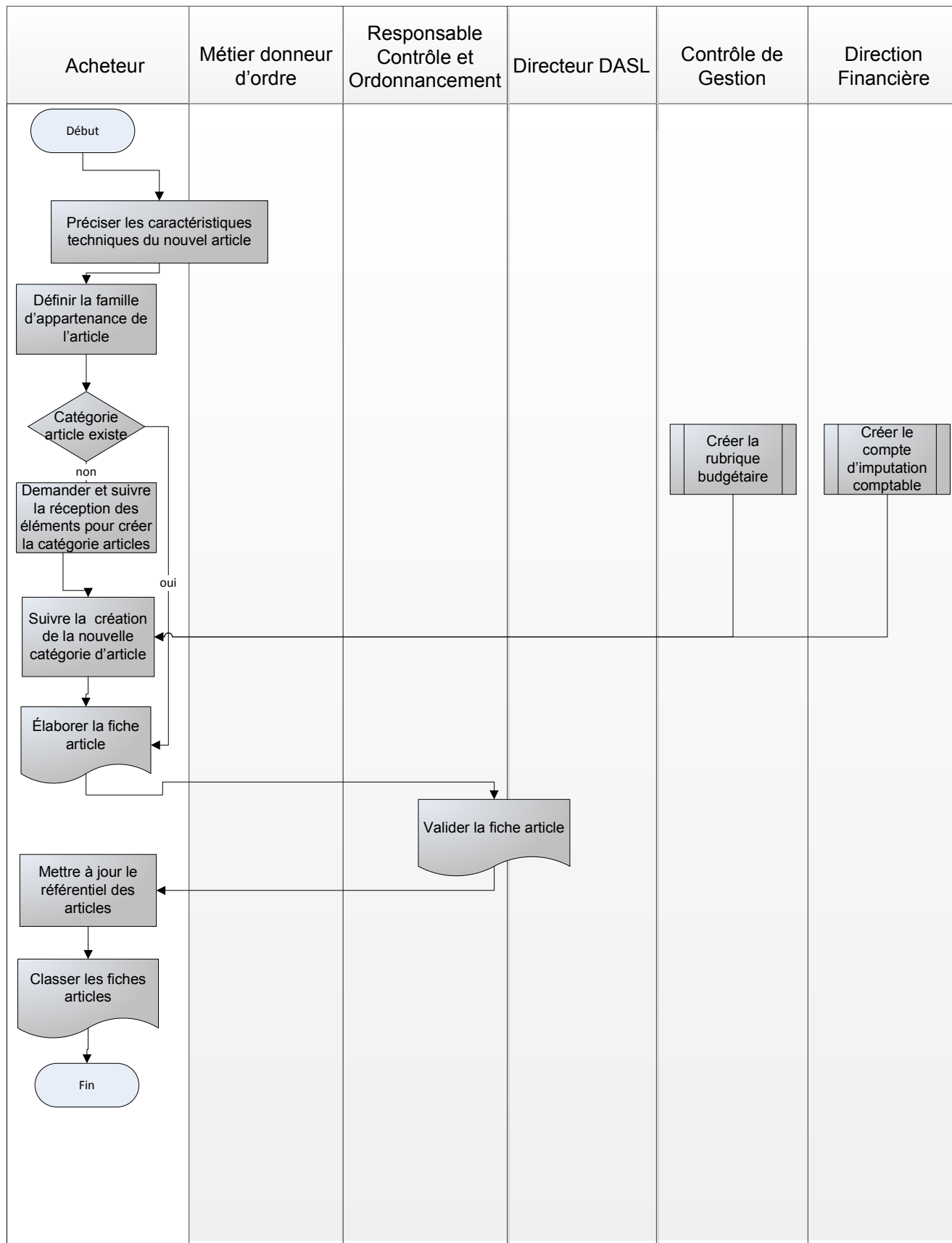


**PROCEDURE DE GESTION DU REFERENTIEL DES
ARTICLES**

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION GENERALE DE LA PROCEDURE.....	4
1.1.	Contexte.....	4
1.2.	Objectifs.....	4
1.3.	Règles de gestion.....	4
2.	DESCRIPTION DE LA PROCEDURE.....	5
2.1.	Logigramme de gestion du référentiel des articles	5



5

1. PRESENTATION GENERALE DE LA PROCEDURE

1.1. Contexte

Le référentiel des articles est centralisé dans l'application de la DASL qui est en charge de sa maintenance, permettant de doter CDG Capital d'un catalogue interne d'articles.

1.2. Objectifs

Cette procédure permet de répondre aux objectifs suivants :

- Identifier les articles et les classer dans des rubriques homogènes ;
- Assurer l'unicité, l'actualisation et la fiabilisation des données liées aux articles ;
- Fiabiliser les données de gestion des articles stockés ;
- Fiabiliser les données de gestion des immobilisations.

1.3. Règles de gestion

- Références légales et réglementaires
 - Loi 06-99 (liberté des prix et de la concurrence.
 - Code de Commerce.
 - Dahir formant code des Obligations et Contrats.
- Références internes et groupe
 - Politique des achats de CDG Capital.
 - Règlement des achats de CDG Capital.
 - Code de Déontologie de CDG Capital.
- Toute création d'un nouvel article ou sa mise à jour est matérialisée par une fiche dûment renseignée, sauf pour le stock déjà existant;
- Les données renseignées doivent comprendre toutes les informations nécessaires pour une identification claire et précise de l'article ;
- Les nouvelles rubriques budgétaires et les nouveaux comptes comptables associés à l'article ou à la catégorie d'articles sont demandées respectivement à la Direction Contrôle de Gestion et la Direction Financière ;
- La codification de l'article est attribuée par l'application de la DASL ;

2. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE

2.1. Logigramme de gestion du référentiel des articles

